

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 4 mars 2009 portant nomination dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé

NOR : SASH0930309A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 6141-7-2 et R. 6152-51 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2006-720 du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;

Vu le décret n° 2006-721 du 21 juin 2006 relatif au classement indiciaire applicable aux emplois de conseiller général des établissements de santé ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2006 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de conseiller général des établissements de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jacques SAURET, administrateur civil, est nommé dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé par voie de détachement pour une durée de trois ans à compter du 4 mars 2009.

Article 2

M. Jacques SAURET est classé au 1^{er} échelon hors échelle A - chevron I de l'échelle indiciaire applicable aux emplois de conseiller général des établissements de santé.

Article 3

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 mars 2009.

La ministre de la santé et des sports,
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN